Nations Unies A/76/75/Add.1–E/2021/57/Add.1

Assemblée générale
Conseil économique et social

Distr. générale
29 avril 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 24 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de 2021
23 juillet 2020-22 juillet 2021
Point 7 a) de l'ordre du jour
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'analyse proposée dans le rapport ci-après est présentée en application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui contient des recommandations détaillées sur le financement du système des Nations Unies pour le développement. Conçu comme une vue d'ensemble de l'état du financement des activités opérationnelles de développement, en particulier pour l'année 2019, le rapport relie l'analyse aux recommandations contenues dans l'examen quadriennal. En complément du chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal (A/76/75-E/2021/57), cette analyse offre des informations supplémentaires sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte de financement.

* A/76/50.

21-05689 (F) 140521 170521

Merci de recycler

I. Volume et qualité du financement

A. Financement en 2019 par type d'activité

1. D'un point de vue financier, les activités opérationnelles de développement ont représenté 71 % de l'ensemble des activités du système des Nations Unies en 2019 (voir fig. I), les opérations de maintien de la paix constituant 17 % du total, et le programme mondial et l'assistance spécialisée[1] les 12 % restants.

Figure I
Financement des activités du système des Nations Unies en 2019

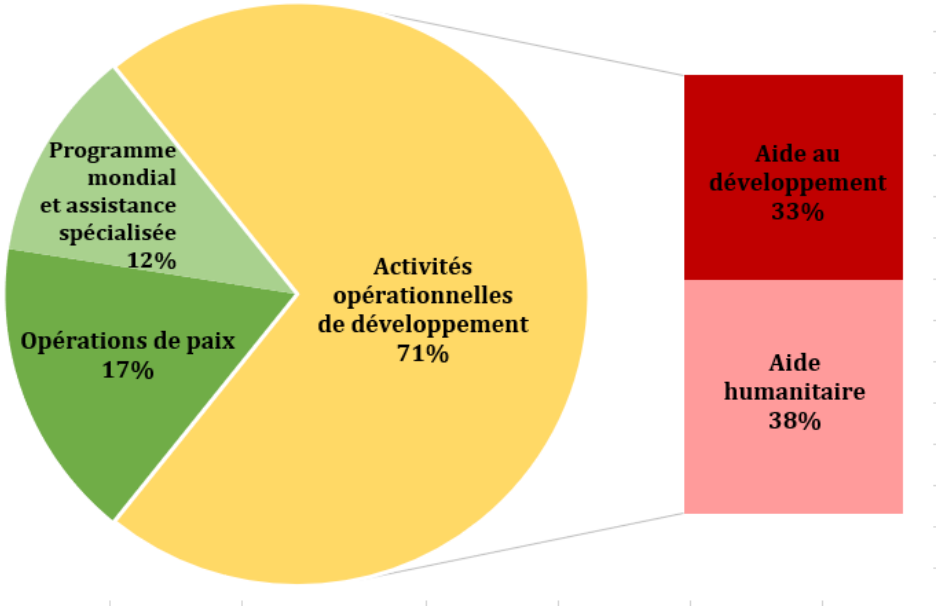

2. Les activités opérationnelles de développement comprennent à la fois l'aide au développement et l'aide humanitaire. Les ressources destinées aux activités d'aide humanitaire ont augmenté de 2 milliards de dollars entre 2018 et 2019, tandis que celles qui servent aux activités d'aide au développement sont restées à un niveau proche de celui de 2018.

3. Au cours de la dernière décennie, le financement des activités d'aide humanitaire a augmenté de 135 %, dépassant le financement de l'aide au développement pour devenir le type d'activité dans lequel le système des Nations Unies pour le développement est le plus activement engagé (voir fig. II). Cette tendance doit être examinée au regard des niveaux record de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire ou des personnes déplacées par des conflits et des crises liées au climat ou d'autres raisons[2].

[1] S'entend des activités qui : a) concernent des problèmes mondiaux et régionaux sans lien direct avec l'aide au développement et l'aide humanitaire ou les opérations de paix ; b) concourent au développement durable dans une optique à long terme dans les pays hors programmes.

[2] En 2019, plus de 166 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire et près de 80 millions de personnes ont été déplacées de force.

Figure II
Flux de financement, par type d'activité (2010-2019)

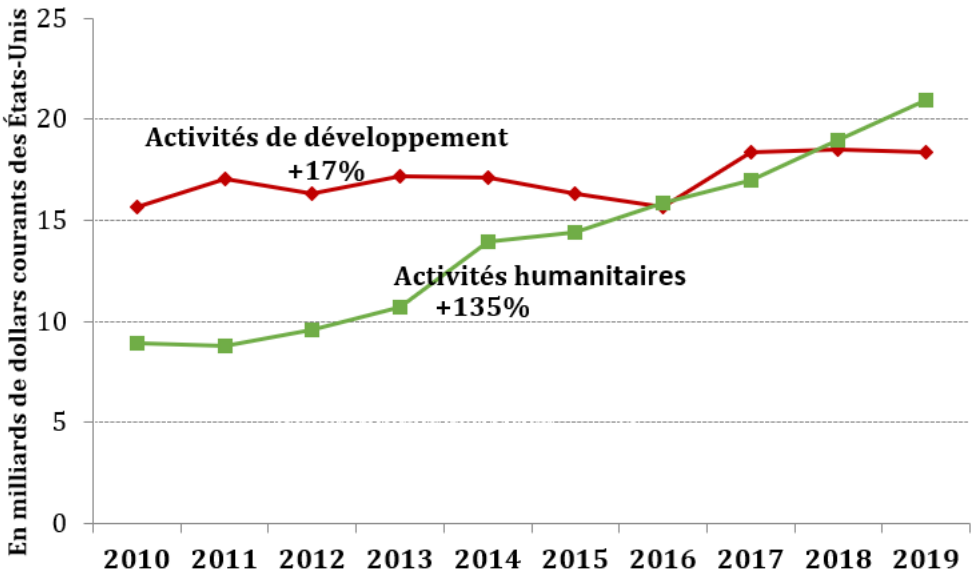

4. Le montant total du financement des activités opérationnelles de développement s'est élevé à 38,1 milliards de dollars en 2019. Les contributions au budget de base[3] ont atteint 8,5 milliards de dollars, soit à peine plus de 22 % du financement total. L'utilisation des ressources de base n'est soumise à aucune restriction, ce qui donne aux entités des Nations Unies la latitude d'allouer les fonds là où ils sont le plus nécessaires. Les quotes-parts des États Membres représentaient 41 % des ressources de base en 2019, et les contributions non affectées, les 59 % restants. Durant l'année écoulée et à mesure qu'évoluait la crise causée par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la souplesse des ressources de base s'est avérée un facteur indispensable, ces fonds pouvant être rapidement réaffectés pour faire face à la pandémie, alors que la reprogrammation des autres ressources, plus complexe, était parfois rendue impossible par les accords conclus avec les différents donateurs. Il importe, cependant, que ces fonds retournent aux programmes de développement une fois la crise passée.

5. Les ressources autres que les ressources de base, qui sont préaffectées par les donateurs à des fins ou des lieux spécifiques, ont représenté les 78 % restants du financement total en 2019.

6. La tendance du financement, à plus long terme, s'est avérée positive, les ressources autres que les ressources de base ayant augmenté de 172 % depuis 2003 en termes réels (compte tenu de l'inflation et de la fluctuation des taux de change), tandis que le financement des activités de base augmentait de 67 % (fig. III). Si l'on considère les figures III et IV en regard, il est clair que cette tendance positive est due au rôle joué par le système des Nations Unies pour le développement dans la gestion des crises humanitaires.

[3] La catégorie des contributions de base comprend les quotes-parts des États Membres.

Figure III
Évolution des flux de ressources de base et d'autres ressources (2003-2019)

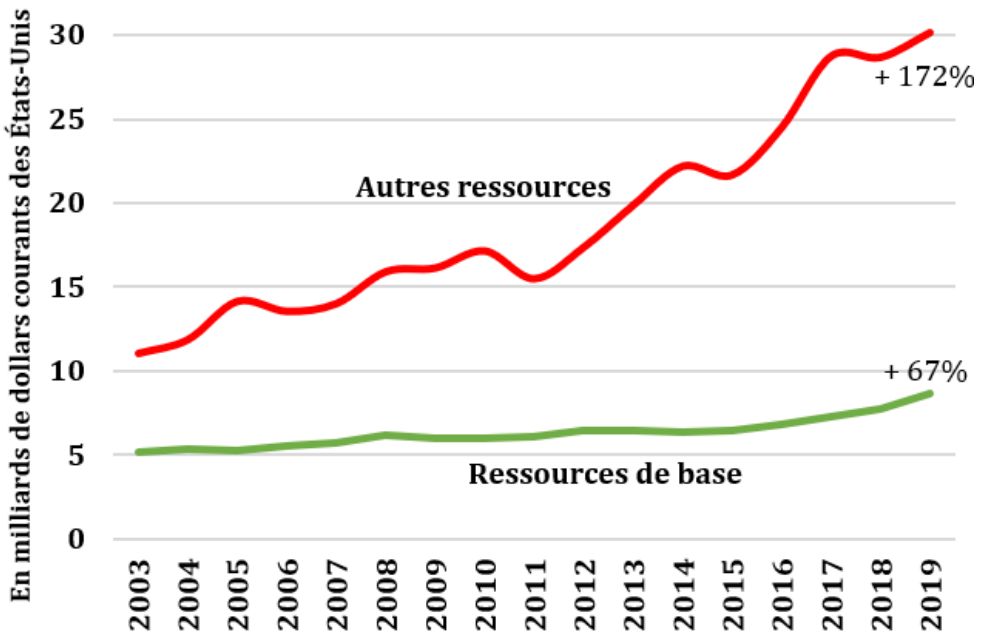

7. La figure IV présente le volume respectif des principaux types de ressources autres que les ressources de base pour l'année 2019. Les contributions liées à des programmes ou projets spécifiques restent la forme dominante de ressources autres que les ressources de base, puisqu'elles représentent plus des trois quarts des flux de ressources autres que les ressources de base. Les États Membres se sont engagés à permettre un usage plus souple de leurs contributions aux ressources autres que les ressources de base afin de réduire les coûts de transaction et d'éviter un trop grand fractionnement[4].

[4] Résolution 75/233 de l'Assemblée générale, par. 53.

Figure IV
Types et volumes de ressources autres que les ressources de base en 2019

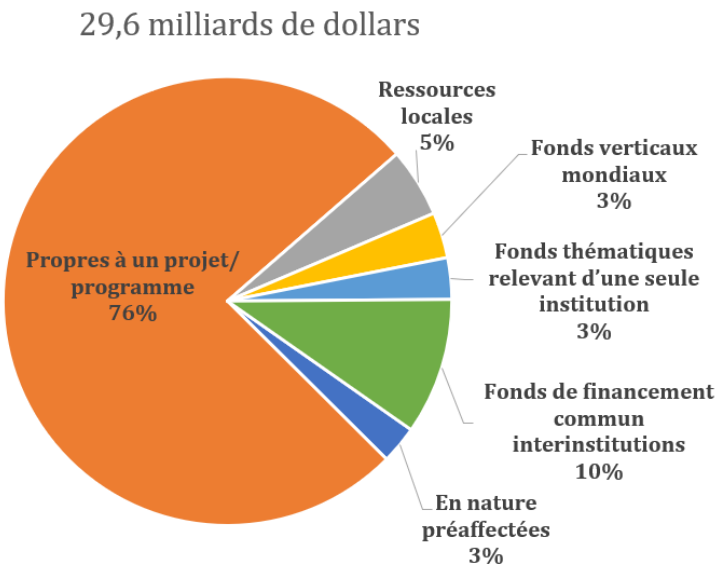

B. Financement du système des Nations Unies pour le développement par rapport à l'aide publique au développement

8. Les 38,1 milliards de dollars reçus par le système des Nations Unies pour le développement en 2019 représentent une augmentation de 2,2 % en termes réels par rapport à 2018. En comparaison, l'aide publique au développement (APD) globale [versée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)] a augmenté de 1,4 % en termes réels.

9. Le système des Nations Unies pour le développement reste le plus grand pourvoyeur d'aide multilatérale (voir la figure V), les fonds qui y sont consacrés représentant, en 2019, 37 % de l'ensemble du financement destiné aux organisations multilatérales, soit trois points de pourcentage de plus qu'en 2018.

Figure V
Pourvoyeurs de l'aide multilatérale en 2019

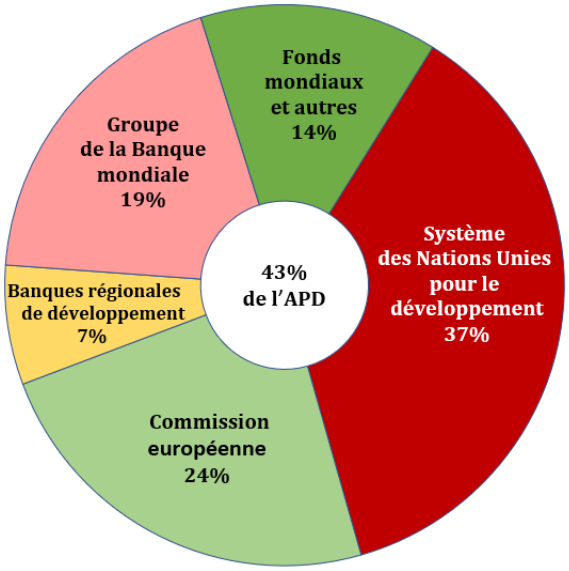

10. Le système des Nations Unies pour le développement est le seul pourvoyeur d'aide multilatérale s'appuyant principalement sur des ressources autres que les ressources de base, et il représente plus de 70 % de l'ensemble des financements autres que les ressources de base acheminés par le système multilatéral. La part de l'aide multilatérale comprenant les ressources de base est tombée de 71 % en 2010 à 64 % en 2019. Cette évolution, souvent décrite comme une « bilatéralisation de l'aide multilatérale », peut affaiblir le multilatéralisme dans la mesure où les différents gouvernements qui fournissent l'aide ont une influence de plus en plus grande sur ce pour quoi, et comment, sont dépensées les ressources qui transitent par le système multilatéral.

11. La figure VI compare l'évolution de l'APD bilatérale et de l'APD multilatérale, pour ce qui est des ressources de base et des autres ressources. On constate que la croissance de l'APD multilatérale relevant des autres ressources ne s'est pas faite au détriment de l'aide multilatérale de base. Au contraire, l'aide multilatérale, de base et autre, a globalement augmenté, tandis que l'APD bilatérale a diminué. La part du montant total de l'aide publique au développement qui transite par le système multilatéral est passée de 39 % à 48 % depuis 2011. Cela semble indiquer que le modèle de financement de la dernière décennie ne tend pas vers une bilatéralisation de l'aide multilatérale, mais plutôt vers une multilatéralisation de l'aide bilatérale. En d'autres termes, une partie du financement (ressources de base ou non) qui était peut-être fournie, auparavant, sous forme d'aide bilatérale l'est, désormais, par les organisations multilatérales.

Figure VI
Évolution de l'aide publique au développement multilatérale et bilatérale (2011-2019)

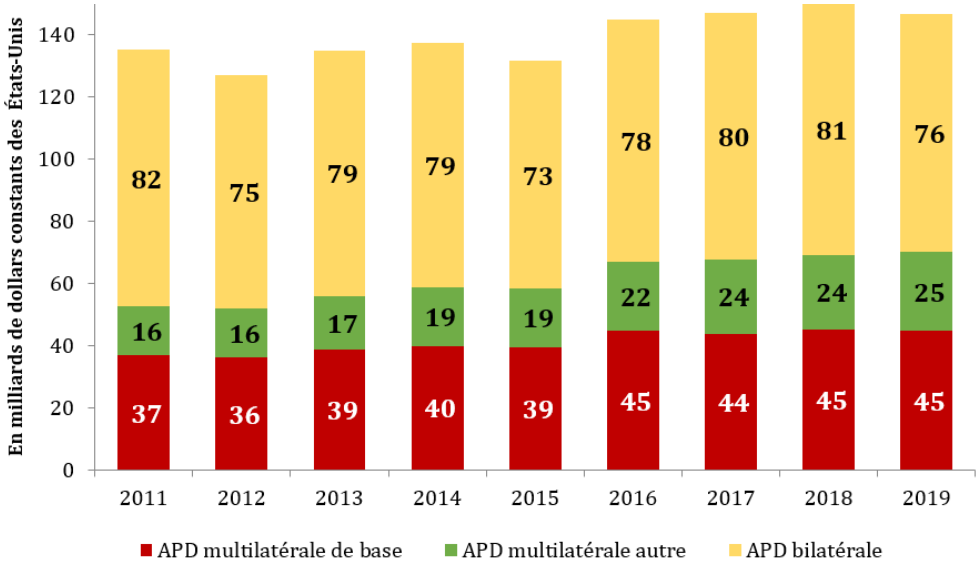

Abréviation : APD = aide publique au développement.

C. Base de financement

12. En 2019, plus des trois quarts des fonds consacrés aux activités opérationnelles de développement[5] ont été fournis directement par les gouvernements (voir la figure VII). Sept pour cent de financement supplémentaire en 2019 émanent de la Commission européenne. Le deuxième groupe de donateurs le plus important était le secteur privé, qui a versé en 2019 un peu plus de 2 milliards de dollars[6].

Figure VII
Principaux groupes de sources de financement en 2019

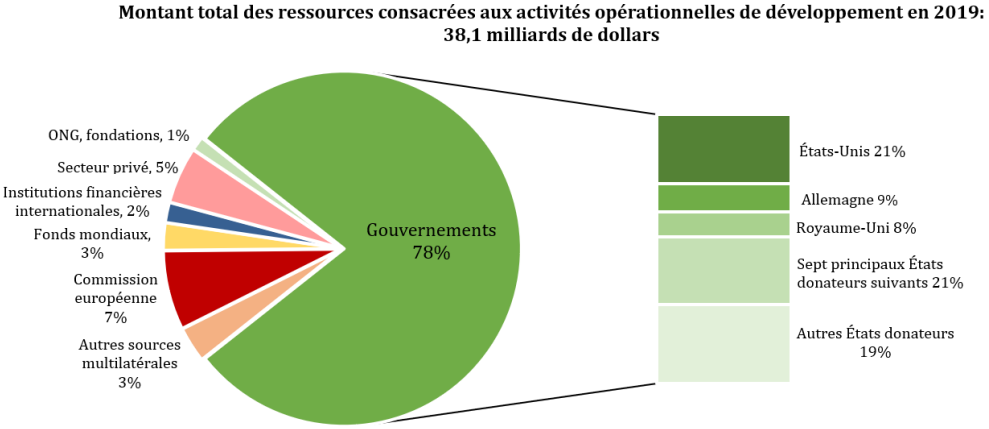

Abréviation : ONG = organisations non gouvernementales.

[5] Y compris les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies.

[6] On trouvera à l'annexe statistique, en ligne, une liste complète des contributions par source, type d'activités (développement et assistance humanitaire) et type de financement (ressources de base et autres ressources).

13. On constate, dans la partie droite de la figure VII, que le système des Nations Unies pour le développement continue de dépendre pour son financement d'un petit nombre de donateurs. Les trois premiers États contributeurs ont fourni à eux seuls près de la moitié des fonds reçus des gouvernements, les 10 premiers contributeurs fournissant trois quarts environ de ces fonds[7].

14. Dans sa résolution 75/233, l'Assemblée générale continue d'exhorter les entités du système des Nations Unies pour le développement à élargir et diversifier leur base de donateurs. La forte dépendance financière actuelle du système à l'égard de quelques donateurs est particulièrement préoccupante dans le contexte du déséquilibre existant entre les ressources de base et les autres ressources, la résultante pouvant en être une influence d'un ou de plusieurs de ses grands donateurs sur le système des priorités thématiques ou géographiques, lesquelles ne correspondent pas nécessairement aux plans stratégiques approuvés par les organes directeurs. Cette dépendance marquée à l'égard d'un petit nombre de donateurs fragilise également la base de financement du système des Nations Unies pour le développement, un changement de politique chez un seul État pouvant s'accompagner de répercussions notables sur le montant total des ressources reçues au sein du système, et donc sur la viabilité de ses programmes.

15. La base de financement des ressources de base est légèrement moins dépendante des principaux contributeurs que le financement général, même si les six principaux contributeurs aux ressources de base[8] fournissaient encore, en 2019, 49 % des ressources de base provenant des États. En outre, malgré les nouvelles stratégies de sensibilisation et les efforts de mobilisation des ressources déployés par les entités du système des Nations Unies pour le développement, le nombre global de contributeurs volontaires aux ressources de base diminue pour certaines entités. La moitié seulement des entités des Nations Unies financées par des contributions volontaires ont vu le nombre de leurs principaux bailleurs de fonds augmenter depuis 2016[9].

16. Il est nécessaire que le système des Nations Unies pour le développement prenne l'initiative de se concerter davantage en amont avec les États Membres et les autres bailleurs de fonds potentiels afin de continuer à renforcer la confiance et d'élargir considérablement la base des donateurs. Le pacte de financement va dans ce sens, en établissant un lien entre la base de financement et la transparence de l'information communiquée dans l'objectif de renforcer la confiance des États Membres dans le système.

17. Les contributions des pays de programme peuvent permettre d'atténuer la forte dépendance du système vis-à-vis de ses principaux donateurs. En 2019, les contributions versées par les pays de programme ont atteint 4,1 milliards de dollars, ce qui représente une très nette augmentation – 40 % – par rapport à 2015 (voir la figure VIII). Ce chiffre comprend 1,4 milliard de dollars de ressources locales destinées à la programmation dans ces pays mêmes. Il est encourageant de constater que les contributions de base versées par les pays de programme ont augmenté de 150 % au cours de la même période, passant d'un peu moins de 0,5 milliard de dollars en 2015 à près de 1,2 milliard de dollars en 2019.

[7] Les 10 premiers États contributeurs en 2019 étaient, par ordre décroissant, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, les Pays-Bas, le Japon, la Norvège, le Canada, le Danemark et l'Arabie saoudite.

[8] Les six premiers contributeurs aux ressources de base en 2019 étaient, par ordre décroissant, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège.

[9] Six entités sur 12 ont vu augmenter le nombre de leurs principaux bailleurs de fonds. N'en font pas partie les entités qui reçoivent des contributions statutaires.

Figure VIII
Fonds reçus des pays de programme (2015-2019)

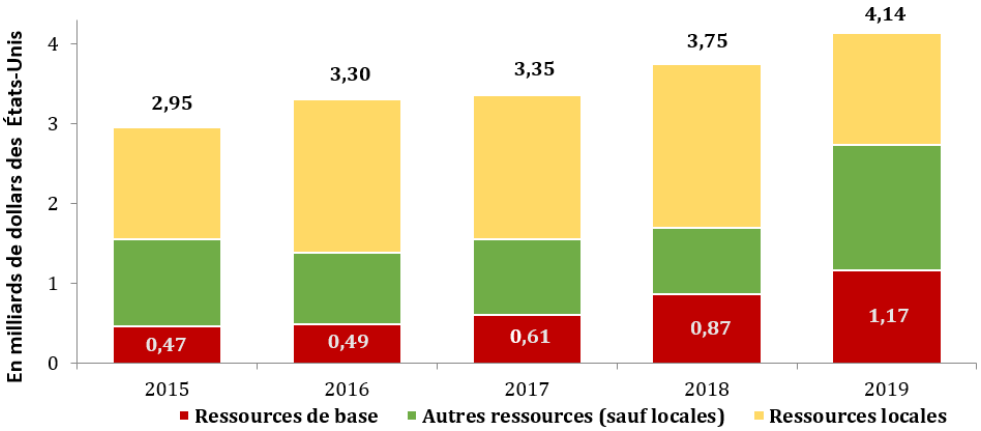

18. Dans la figure IX, les principaux contributeurs au sein des pays de programme sont classés selon le total des contributions fournies, à l'exclusion des ressources locales, qui sont indiquées à titre de référence.

Figure IX
Principaux contributeurs parmi les pays de programme en 2019

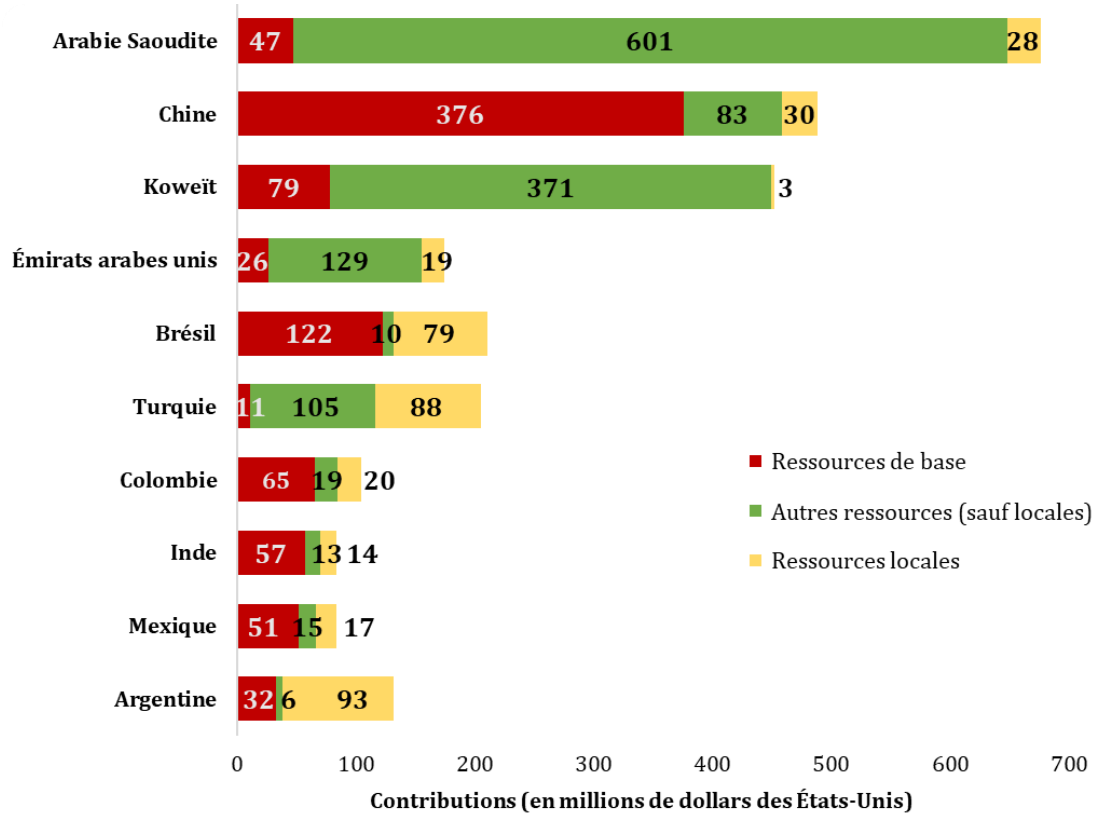

19. Les partenariats et les ressources émanant du secteur privé, des fondations, des organisations universitaires, de formation et de recherche, des organisations non gouvernementales et des partenariats public-privé ont permis de disposer au total de

2,5 milliards de dollars pour le financement des activités opérationnelles de développement en 2019. Ce chiffre représente une légère diminution – 1 % – par rapport à 2018.

D. Prévisibilité du financement

20. L'examen quadriennal complet souligne la nécessité de rendre le financement volontaire plus prévisible et exhorte les États Membres à verser les contributions de base selon une périodicité pluriannuelle. Le financement pluriannuel offre un certain degré de prévisibilité en réduisant l'incidence négative des fluctuations de revenus d'une année sur l'autre et en permettant donc d'assurer la continuité des programmes. Les engagements de financement pluriannuels sont particulièrement bénéfiques pour permettre d'assurer la stabilité du personnel et la viabilité des activités essentielles des entités.

21. La figure X montre l'évolution récente de la proportion des financements des activités de base relevant d'un engagement pluriannuel pour sept entités, destinataires de 87 % des contributions volontaires aux ressources de base reçues par le système des Nations Unies pour le développement. On peut observer une solide progression, suivie d'un tassement général en 2020[10].

22. Outre les engagements pluriannuels, le versement le plus rapide possible des contributions en début d'année civile permet une planification et une gestion plus efficaces et réduit les risques liés aux fluctuations monétaires. Alors que certaines entités, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, reçoivent la plupart de leurs fonds en début d'année, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a reçu près de la moitié de ses contributions de base au dernier trimestre de 2019.

Figure X
Part des contributions volontaires aux ressources de base relevant d'un engagement pluriannuel

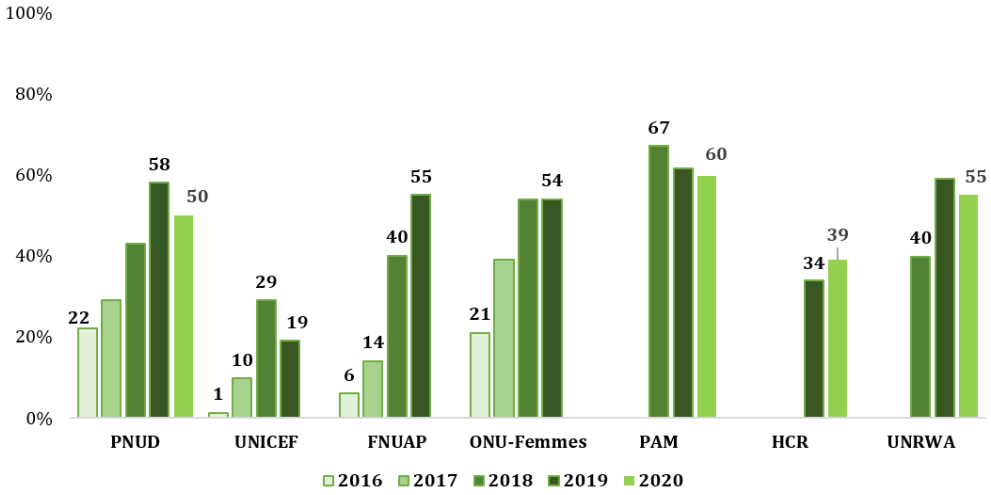

Abréviations : FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

[10] Les chiffres de 2020 n'étaient pas disponibles pour certaines entités au moment de la présentation du présent rapport.

E. Financement commun et programmation conjointe

1. Fonds de financement commun interinstitutions

23. Les fonds de financement commun interinstitutions représentent une proportion toujours plus importante des apports de financement autres que les ressources de base, puisqu'elle a doublé en sept ans pour atteindre 10 % des autres ressources. Les fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies sont des mécanismes de financement multi-organismes dans lesquels les contributions sont mises en commun et ne sont donc pas préaffectées à une entité particulière des Nations Unies. L'examen quadriennal complet et le pacte de financement soulignent tous deux avec force l'importance d'un financement souple et de qualité comme le financement commun interinstitutions.

24. Dans le cadre de l'action mondiale des Nations Unies face à la COVID-19, les fonds de financement commun interinstitutions ont fait la preuve de leur valeur ajoutée sans équivalent en permettant d'appuyer des interventions conjointes et rapides du système sur le terrain. De par la latitude qu'ils permettent, les instruments mondiaux de financement commun actuels, tels le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix, ont été en mesure de réorienter rapidement leurs activités et de reprogrammer les ressources. En complément de ces deux fonds, un instrument spécifique a été mis en place pour aider les pays de programme à revenu faible ou intermédiaire à surmonter la crise de santé publique et de développement provoquée par la pandémie de COVID-19. Le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement a permis de mettre à contribution l'expertise et les capacités d'exécution des entités des Nations Unies, les ressources des secteurs public et privé et des possibilités de mobilisation s'étendant à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, afin de combler les lacunes des plans de préparation et d'intervention des pays et de continuer de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. À la fin de l'année 2020, le Fonds avait consacré 65 millions de dollars à 75 projets, répartis entre 61 pays[11].

25. Les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions en 2019 ont atteint au total 2,96 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2018 et de 93 % par rapport à 2015. On peut constater un changement net de tendance dans les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions, qui coïncide à peu près avec l'adoption des objectifs de développement durable (fig. XI).

[11] Les résultats sont présentés dans le rapport d'étape du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement (Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, *Global Interim Report of the United Nations COVID-19 Response and Recovery Fund for the Period May to September 2020* (2020), consultable à l'adresse suivante : http://mptf.undp.org/document/download/25496).

Figure XI
Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions (2010-2019)

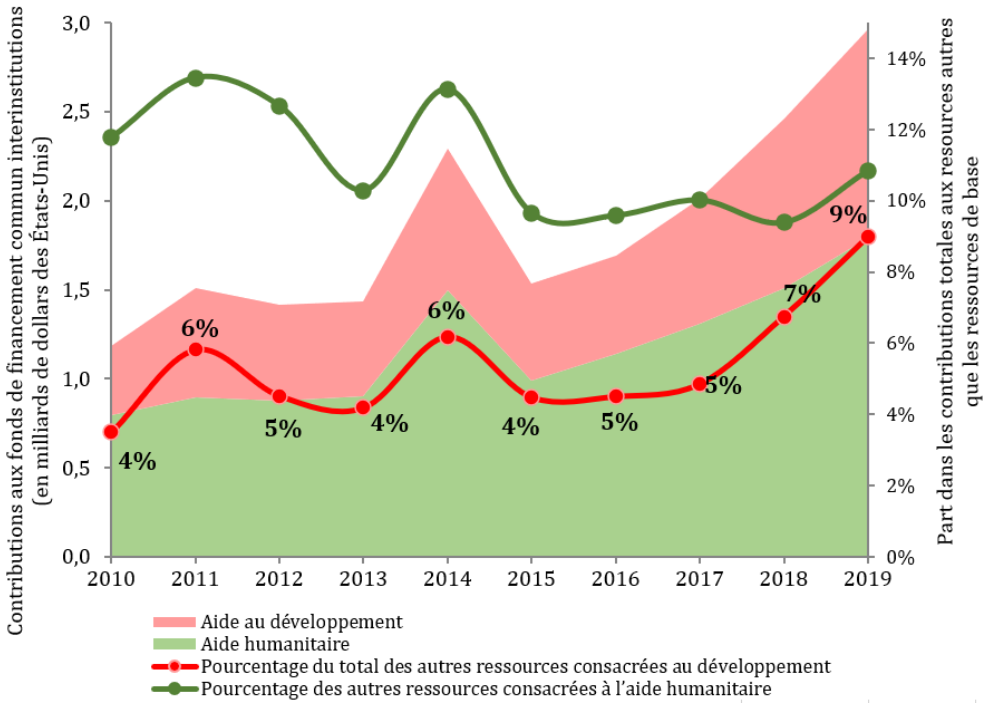

26. Si 61 % des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions ont été versées à des fonds à vocation humanitaire, celles versées aux fonds de financement commun interinstitutions axés sur le développement ont plus que doublé depuis 2015 et représentent désormais 9,0 % des ressources autres que les ressources de base consacrées aux activités de développement des Nations Unies. C'est une bonne progression par rapport à l'engagement pris, dans le cadre du pacte de financement, de financer, d'ici à 2021, 10 % des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement au moyen de fonds de financement commun interinstitutions.

27. L'ensemble des données portant sur les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions pour 2020 n'étaient pas disponibles au moment de la publication du présent rapport ; toutefois, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a fait état d'une augmentation, entre 2019 et 2020, de 21 % des contributions aux fonds qu'il administre. Cela peut être considéré comme un solide indicateur de tendance à l'échelle du système, les trois quarts environ des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions liés au développement étant administrées par ce Bureau.

28. Au niveau national, on compte en 2019 26 pays dans lesquels au moins 15 % des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement et financées par des ressources autres que les ressources de base l'ont été au moyen de fonds de financement commun interinstitutions (voir la figure XII). Ce chiffre est à comparer aux 16 pays seulement recensés trois ans plus tôt.

Figure XII
Pays pour lesquels plus de 15 % des dépenses relevant d'autres ressources que les ressources de base ont été financées par des fonds de financement commun interinstitutions en 2019

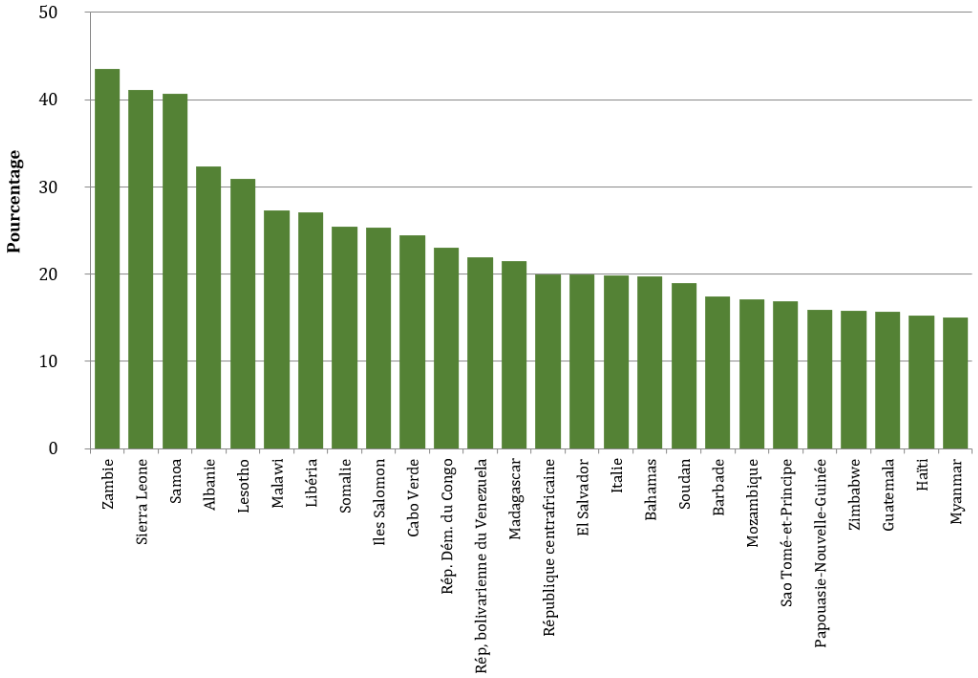

29. La part croissante des ressources autres que les ressources de base distribuées par des fonds de financement commun interinstitutions démontre l'importance que les entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres attachent à l'utilisation de stratégies intégrées dans l'optique de résultats collectifs. Progressivement, on assiste à l'apparition d'un écosystème de fonds de financement commun interinstitutions qui permettent des engagements multipartites efficaces et font office de centres de gravité et de vecteurs d'une collaboration interinstitutions renforcée. Outre les fonds mondiaux les plus emblématiques et les mieux connus (tels le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix), d'autres fonds spécialisés encouragent une action conjointe des Nations Unies autour de questions telles que la violence fondée sur le genre, les migrations, l'inclusion de la question du handicap, la résistance aux antimicrobiens et la protection des forêts. Au niveau national, plusieurs équipes de pays des Nations Unies[12] ont conçu et mis en œuvre des fonds de financement commun à l'appui des domaines et des priorités clefs des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment à la suite de la parution, au début de 2020, de la Note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les fonds de financement commun des Nations Unies au niveau des pays.

30. Si le volume total des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions continue d'augmenter, la base de ce financement reste très étroite. Cinq États donateurs seulement ont fourni plus de 70 % de l'ensemble des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions en 2019. Il s'agit du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège et des Pays-Bas, qu'il

[12] On peut citer à titre d'exemples les cas de l'Albanie, de la Colombie, du Malawi, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du fonds de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique, qui soutient 14 pays insulaires du Pacifique dans le cadre de leurs priorités de développement.

faut féliciter d'avoir été à la hauteur de leurs engagements. En outre, la plupart des fonds sont fortement dépendants d'un unique donateur : sur les 153 fonds qui ont reçu des contributions en 2019, 88 n'ont compté que sur un seul donateur pour l'ensemble du financement de l'année.

2. Fonds de financement commun propres à chaque organisme

31. Les fonds thématiques propres sont des mécanismes de financement mis en œuvre par une entité donnée à l'aide de contributions financières mises en commun et assorties de condition d'affectation peu contraignantes pour favoriser l'obtention des résultats d'excellence prévus dans le plan stratégique de l'entité concernée. À ce titre, ils soutiennent les programmes approuvés dans les domaines prioritaires, tout en facilitant la planification à plus long terme. L'importance d'un meilleur financement de ces fonds est soulignée aussi bien dans l'examen quadriennal complet que dans le pacte de financement.

32. En 2019, les contributions aux fonds thématiques propres (à des entités) ont atteint 900 millions de dollars, soit le double du montant des contributions fournies trois ans plus tôt (voir la figure XIII). Sur ce montant, 720 millions de dollars ont été alloués à des fonds thématiques liés au développement, soit 5,5 % de l'ensemble des contributions aux ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement. Dans le cadre du pacte de financement, les États Membres se sont engagés à atteindre l'objectif de 6 % d'ici 2023.

Figure XIII
Évolution du financement des fonds thématiques propres aux institutions (2010-2019)

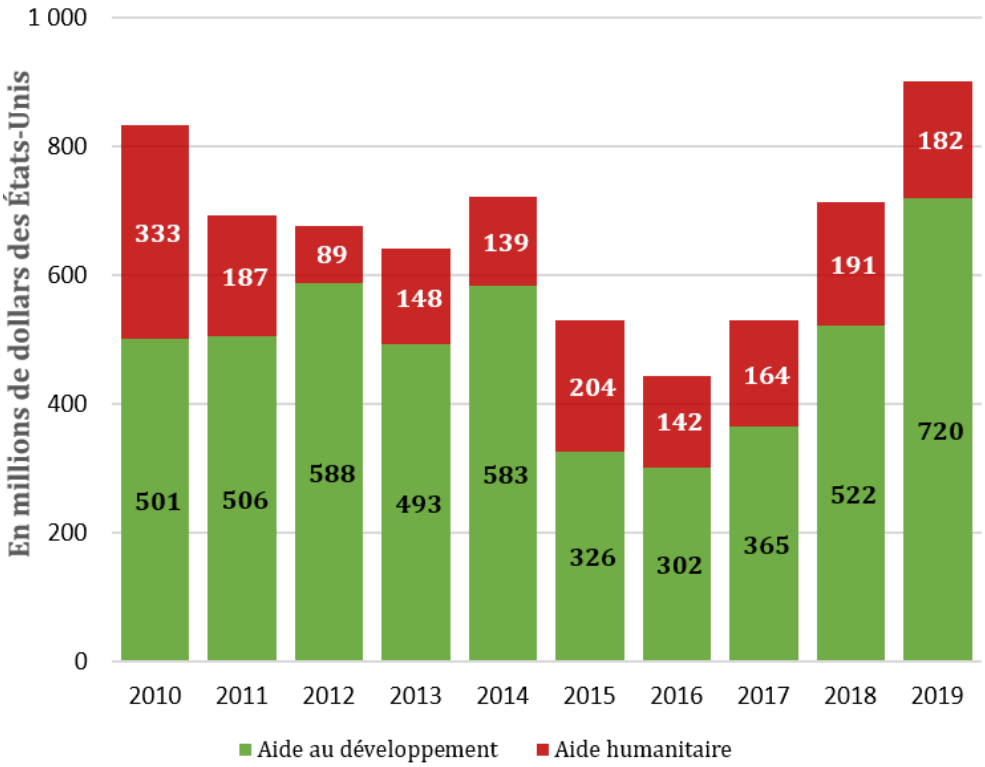

3. Programmation conjointe

33. L'accent continue d'être mis, dans le nouvel examen quadriennal complet, sur la nécessité d'accroître sensiblement la mobilisation commune de ressources et leur distribution en faveur de programmes conjoints au niveau des pays, dans le cadre de l'effort visant à mettre en place une stratégie de financement plus intégrée à l'échelle nationale. Les programmes conjoints visent à atteindre un objectif commun à deux ou plusieurs entités des Nations Unies partageant un plan de travail conjoint et un cadre budgétaire commun.

34. Au total, 400 programmes conjoints sont activement mis en œuvre par 84 équipes de pays des Nations Unies, et représentent un budget combiné de plus de 3,4 milliards de dollars[13]. Quelque 47 % des programmes conjoints sont axés sur l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces), qui devance tous les autres objectifs[14]. Viennent ensuite, par ordre de fréquence, l'objectif 5 (égalité des sexes, 44 %) et l'objectif 10 (réduction des inégalités, 35 %).

35. Les lignes directrices de la Note d'orientation existante sur les programmes conjoints (publiée par le Groupe des Nations Unies pour le développement) datent de 2014 et les coordonnateurs résidents et les entités du système des Nations Unies pour le développement s'accordent à dire qu'il convient de les réviser si l'on veut renforcer la qualité et la maniabilité des programmes conjoints, les ancrer fermement dans les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération et réduire les coûts de transaction associés. D'autres aspects mériteraient peut-être d'être revus. Il s'agit de la définition des programmes conjoints et de la mise en place d'une base de données à l'échelle du système présentant, par équipe de pays et par entité des Nations Unies, les dépenses effectives annuelles consacrées aux programmes conjoints. Le remaniement des orientations devrait être au programme de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en 2021, leur examen et leur adoption officielle devant avoir été menés à bien d'ici au troisième trimestre.

II. Utilisation des ressources

36. Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies se sont élevées à 39,3 milliards de dollars en 2019. Sur ce montant, quelque 79 % – 31,2 milliards de dollars – ont été attribués au niveau national et 1,2 milliard de dollars, soit 3 %, au niveau régional (fig. XIV). Par conséquent, 18 % des dépenses totales liées aux activités mondiales, aux frais de gestion et d'administration et aux autres activités ne pouvaient être attribuées à un pays ou à une région[15]. Ces ressources sont néanmoins essentielles pour soutenir les activités opérationnelles au niveau des pays car elles couvrent, par exemple, les coûts afférents aux programmes mondiaux, aux centres de services partagés et aux activités du Siège.

---

[13] Sont considérés comme programmes conjoints activement en cours ceux qui ont engagé des dépenses au cours de l'année écoulée.

[14] Les programmes conjoints peuvent viser plus d'un objectif de développement durable.

[15] Alors que les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable se sont engagées à rendre compte de leurs dépenses par pays et par région, selon le cas, quatre entités ne fournissent toujours pas ces données ventilées, ce qui entraîne une légère sous-estimation des ressources dépensées au niveau national (et une surestimation des ressources dépensées au niveau mondial).

Figure XIV
Ventilation générale des dépenses en 2019

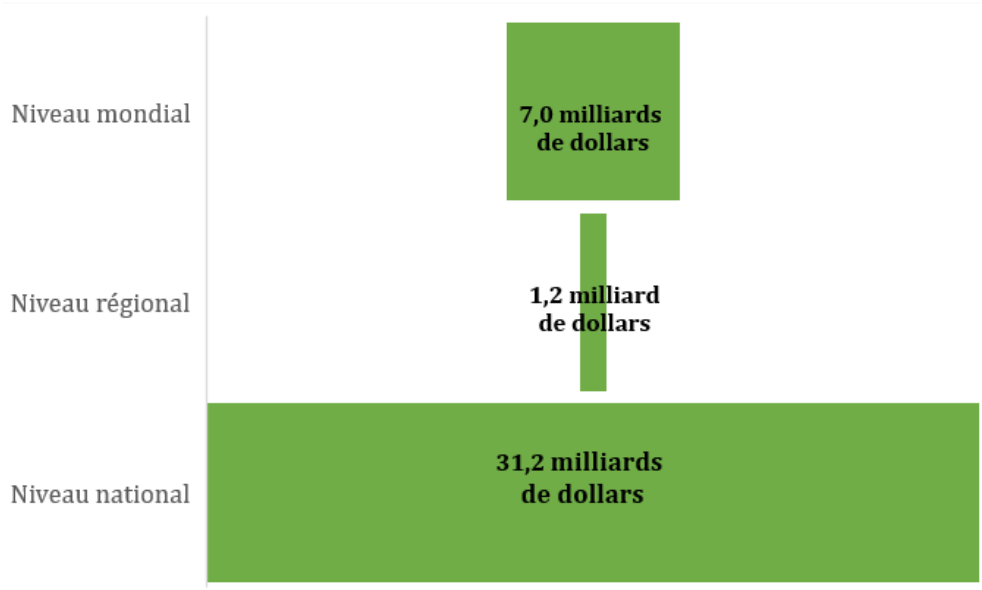

A. Dépenses par objectif de développement durable

37. En vertu de l'engagement pris, dans le pacte de financement, de renforcer les mécanismes de transparence et de communication de l'information à l'échelle du système et des entités, toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement sont censées rendre compte de leurs dépenses au regard des objectifs de développement durable en 2021. C'est conforme aux normes applicables aux données d'information financière, qui exigent que toutes les entités des Nations Unies rendent compte de leurs dépenses au regard des objectifs et cibles de développement durable au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) d'ici la fin de 2021. En 2020, 11 entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont rendu compte au CCS de leurs dépenses par rapport aux Objectifs. Ces entités totalisaient 25,9 milliards, ou les deux tiers, des dépenses engagées au titre des activités opérationnelles de développement. Pour permettre au système des Nations Unies pour le développement de coordonner sa pleine contribution aux pays en fonction du Programme de développement durable à l'horizon 2030, toutes les entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait doivent prendre des mesures pour rendre compte de leurs dépenses au regard des objectifs et des cibles du Programme. Les dépenses relatives aux activités opérationnelles, ventilées par objectif de développement durable, sont présentées dans la figure XV.

Figure XV
Activités opérationnelles par objectif de développement durable en 2019

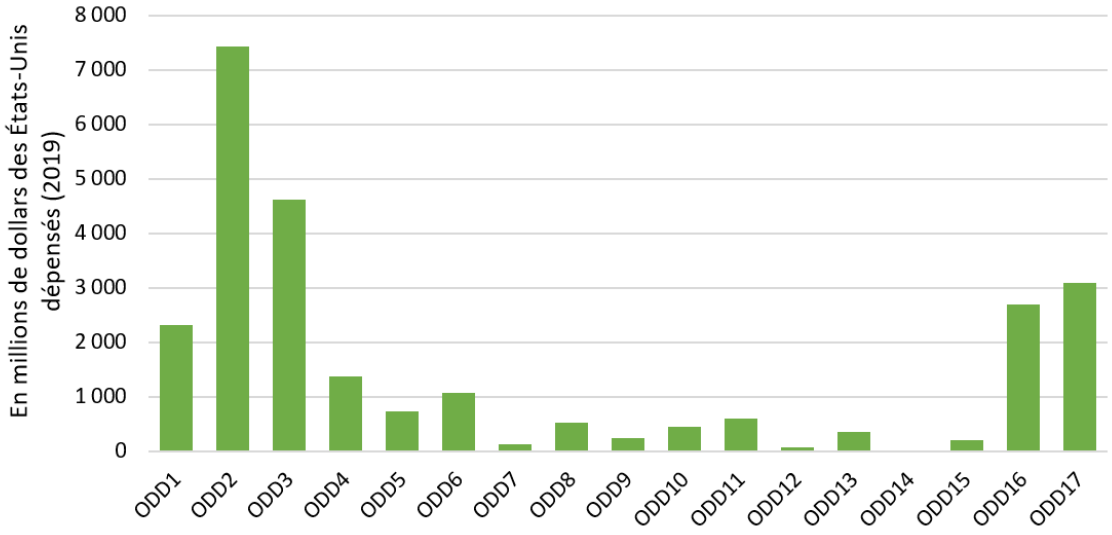

38. Comme prévu, le PAM et le Fonds international de développement agricole ont alloué respectivement 85 % et 100 % de leurs dépenses au titre de l'objectif de développement durable nº 2, relatif à l'élimination de la faim. ONU-Femmes a axé 70 % de ses dépenses sur l'objectif 5 (égalité des sexes), tandis que près des deux tiers des dépenses de l'Organisation internationale du Travail ont porté sur l'objectif 8 (travail décent et croissance économique). Le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont déclaré certaines dépenses au titre des 17 objectifs. L'objectif le plus lié aux activités du PNUD était l'objectif 16 (31 %) et l'objectif le plus lié aux activités de l'ONUDI était l'objectif 9 (39 %).

39. Les informations cumulées émanant des 11 entités qui ont rendu compte de leurs dépenses au regard des objectifs de développement durable montrent que l'objectif le plus visé était l'objectif 2, suivi de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Bien qu'un peu moins des deux tiers de toutes les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement soient comptabilisées dans ces données, il est intéressant de comparer ces informations aux réponses des gouvernements, auxquels on a demandé quels objectifs correspondaient à la contribution la plus importante du système des Nations Unies pour le développement au cours des deux dernières années : c'est l'objectif 3 qui est cité plus que tout autre objectif, suivi de l'objectif 2. Il s'agit de régions où la pandémie de COVID-19 a gravement sévi, même si, avant le début de la pandémie, la faim était également en augmentation depuis quelques années. Sans surprise, compte tenu de la répartition des dépenses présentée dans la figure XV, ce sont les objectifs 12, 14 et 15 qui ont été le moins cités par les gouvernements comme domaines où la contribution des Nations Unies avait été importante.

B. Dépenses par région

40. Sur les 32,4 milliards de dollars de dépenses affectées aux niveaux national ou régional, 42 % ont été consacrés à des activités ayant trait à l'Afrique. Près de 10 milliards de dollars, soit 30 % des dépenses, ont été consacrés à des activités de soutien à l'Asie occidentale et à des activités humanitaires, dans la grande majorité des cas (voir fig. XVI).

Figure XVI
Dépenses ventilées par région en 2019

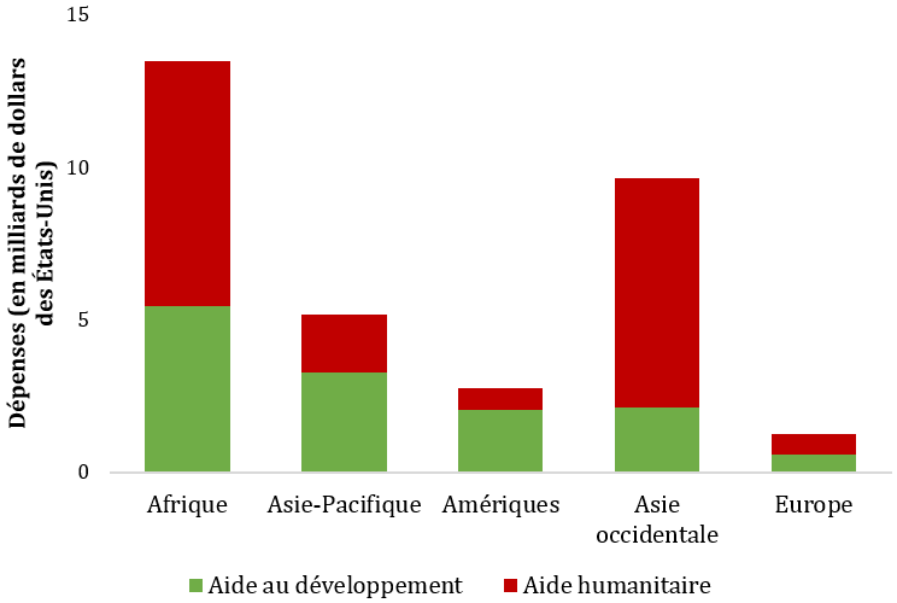

C. Dépenses ventilées par pays

41. Le système des Nations Unies pour le développement a consacré en 2019 un peu plus de 31 milliards de dollars aux activités opérationnelles de développement au niveau des pays. Quelque 60 % de ce total ont été consacrés à des activités d'aide humanitaire et les 40 % restants à des activités d'aide au développement.

42. La plupart des dépenses comptabilisées au niveau des pays sont concentrées dans un petit nombre de pays de programme[16]. Les dépenses ont dépassé 750 millions de dollars dans 15 pays[17], ce qui représente 58 % des dépenses totales déclarées dans les 162 pays de programme. L'aide humanitaire a dominé les activités dans l'ensemble de ces 15 pays, à l'exception de l'Afghanistan.

43. À l'autre extrémité du spectre, les dépenses déclarées dans 76 pays (soit près de la moitié des pays de programme) étaient inférieures, en 2019, à 50 millions de dollars. Les dépenses cumulées enregistrées dans ces 76 pays n'ont représenté que 4 % du montant total des dépenses réalisées au niveau des pays. Il s'agit d'un groupe diversifié de pays dont plus de la moitié ont un indice de développement humain très élevé ou élevé. Douze pays font également partie des pays les moins avancés, 43 sont

[16] On entend par « pays de programme » les pays ou territoires de programme.

[17] Yémen, Soudan du Sud, Liban, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Afghanistan, Somalie, Turquie, Iraq, Éthiopie, État de Palestine, Nigéria, Jordanie, Bangladesh et Soudan (par ordre décroissant de dépenses).

des petits États insulaires en développement et 12 sont des pays en développement sans littoral. Près de la moitié des pays et territoires de ce groupe sont desservis par un bureau multipays. La taille des programmes du système des Nations Unies pour le développement variant considérablement, il n'en est que plus nécessaire de configurer au cas par cas sa présence ou ses modes opérationnels sur le terrain.

44. Dans 51 pays de programme, les dépenses consacrées par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles de développement ont totalisé moins de 20 millions de dollars.

45. On trouve, dans ce groupe, 38 pays desservis par un bureau multipays[18]. La figure XVII présente l'ensemble des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement pour chacun des huit bureaux multipays et le nombre de pays qu'ils desservent.

Figure XVII
Dépenses par bureau multipays en 2019

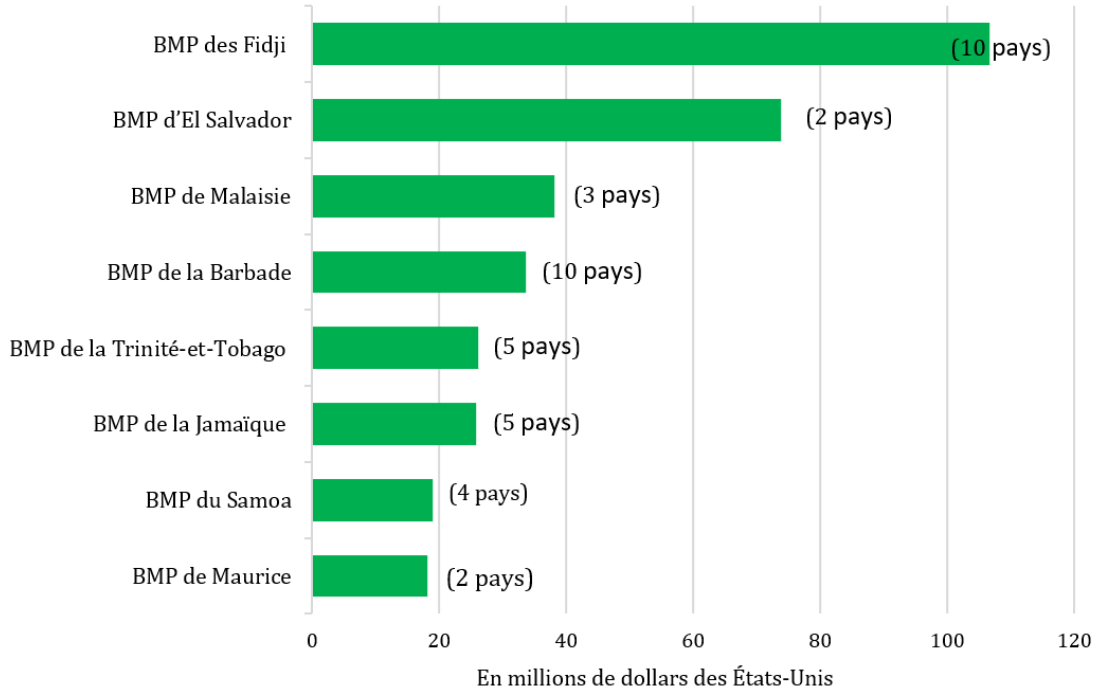

Abréviation : BMP= bureau multipays.

D. Dépenses dans les pays en situation particulière

46. Le nouvel examen quadriennal complet met davantage l'accent sur les groupes de pays en situation particulière, à commencer par les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. La présente section aborde la question de l'adaptation du soutien en fonction de la situation particulière des pays concernés et examine le soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement à ces groupes de pays d'un point de vue financier.

[18] El Salvador, les Fidji et la Malaisie font exception.

47. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les pays en situation particulière. Les dépenses, dans les pays les moins avancés[19], ont été en moyenne de 333 millions de dollars par pays en 2019, soit 15,51 dollars par habitant. En comparaison, les dépenses correspondant aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement s'élevaient respectivement à 14,76 et 12,33 dollars en moyenne par habitant.

Dépenses par groupe de pays

Groupe de pays	*Nombre de pays*	*Dépenses totales (en millions de dollars des États-Unis)*	*Dépenses moyennes par pays (en millions de dollars des États-Unis)*		*Évolution des dépenses sur 5 ans (en pourcentage)*	*Dépenses par habitant (en dollars des États-Unis)*
			2019	*2014*		
Pays les moins avancés	47	15 656	333	185	+83	15,51
Petits États insulaires en développement	48	809	17	11	+54	12,33
Pays en développement sans littoral	32	7 511	235	182	+32	14,76
Afrique	55	13 070	238	180	+32	10,26
Pays à revenu intermédiaire	105	15 716	150	118	+26	2,85
Ensemble des pays de programme	162	30 448	188	133	+41	4,84

48. Dans l'examen quadriennal complet de 2020, l'Assemblée a engagé le système des Nations Unies pour le développement à accorder la priorité aux allocations destinées aux pays les moins avancés, en s' inquiétant du fait que la part des dépenses consacrées aux pays les moins avancés constituait moins de la moitié des dépenses effectuées au niveau national en 2018.

Figure XVIII
Dépenses réalisées dans les pays les moins avancés (2010-2019)

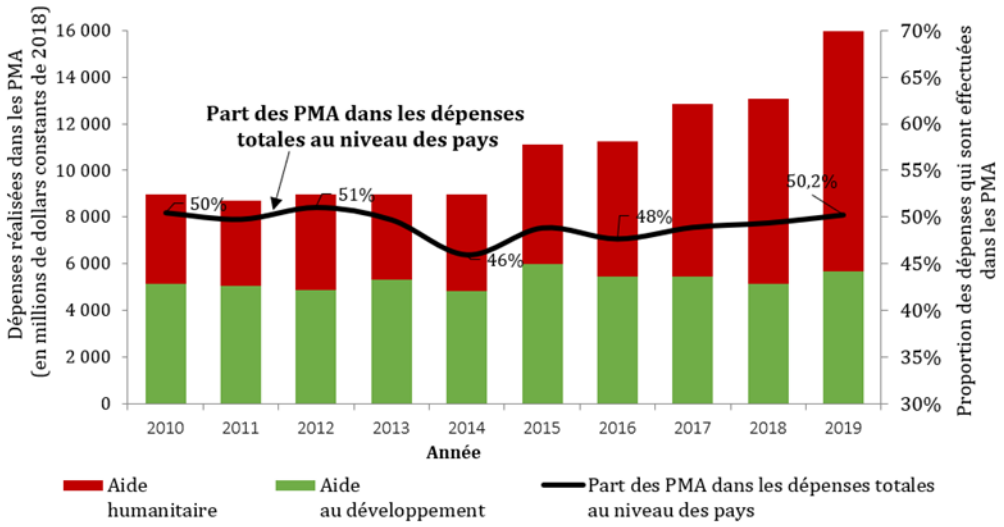

Abréviations : PMA = pays les moins avancés.

[19] Vanuatu est sorti de la catégorie des pays les moins avancés en 2020 mais est compris dans le groupe des pays les moins avancés pour les besoins de cette analyse, qui porte sur les flux de financement en 2019.

49. Les dépenses effectuées dans les pays les moins avancés ont augmenté de 82 % en termes réels depuis 2010 pour atteindre 15,6 milliards de dollars en 2019 (voir fig. XVIII), la période 2018-2019 correspondant à une augmentation de 22 %. Cette évolution est principalement due à un accroissement des activités d'aide humanitaire. Les dépenses liées au développement réalisées dans les pays les moins avancés, quant à elles, n'ont augmenté que de 10 % depuis 2010. Les 15,6 milliards de dollars dépensés dans les pays les moins avancés en 2019 représentent 50 % de l'ensemble des dépenses effectuées au niveau des pays.

Figure XIX
Dépenses réalisées dans les pays en développement sans littoral (2014-2019)

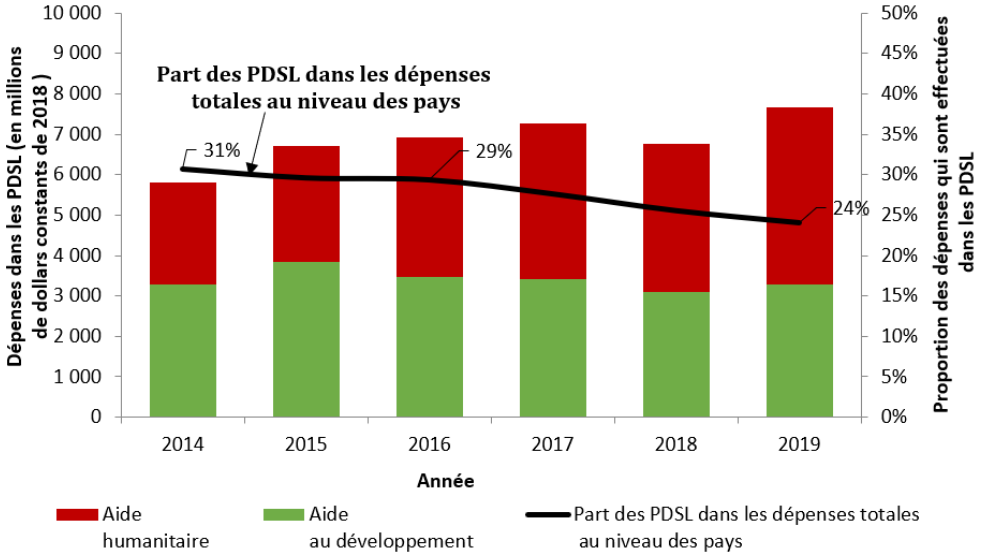

Abréviations : PDSL = pays en développement sans littoral.

50. Dans les pays en développement sans littoral, on constate une augmentation progressive des dépenses (en termes réels) au cours des cinq dernières années (voir fig. XIX). Cette croissance a été plus lente que celle des dépenses réalisées dans les pays de programme en général, même si ce groupe comprend 17 pays de la catégorie des pays les moins avancés, ce qui se traduit par une tendance à la baisse de la part des dépenses totales dépensées dans les pays en développement sans littoral, qui passe de 31 % en 2014 à 24 % en 2019.

51. Les petits États insulaires en développement constituent un groupe diversifié qui comprend neuf États de la catégorie des pays les moins avancés et 28 pays à revenu intermédiaire. La plupart (37) des petits États insulaires en développement sont desservis par un bureau multipays. Les petits États insulaires en développement sont généralement plus vulnérables que leur niveau de revenu ne le laisse supposer, en raison de facteurs tels qu'une situation géographique unique, une forte dépendance à l'égard des importations et une économie souvent fortement tributaire du tourisme.

52. Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les petits États insulaires en développement ont augmenté de 51 % en termes réels au cours des cinq dernières années (voir fig. XX). La plupart des activités des Nations Unies dans les petits États insulaires en développement relèvent de l'aide au développement, contrairement aux pays en développement sans littoral et aux pays les moins avancés, où l'aide humanitaire est le principal type d'activité des Nations Unies.

Figure XX
Dépenses réalisées dans les petits États insulaires en développement (2014-2019)

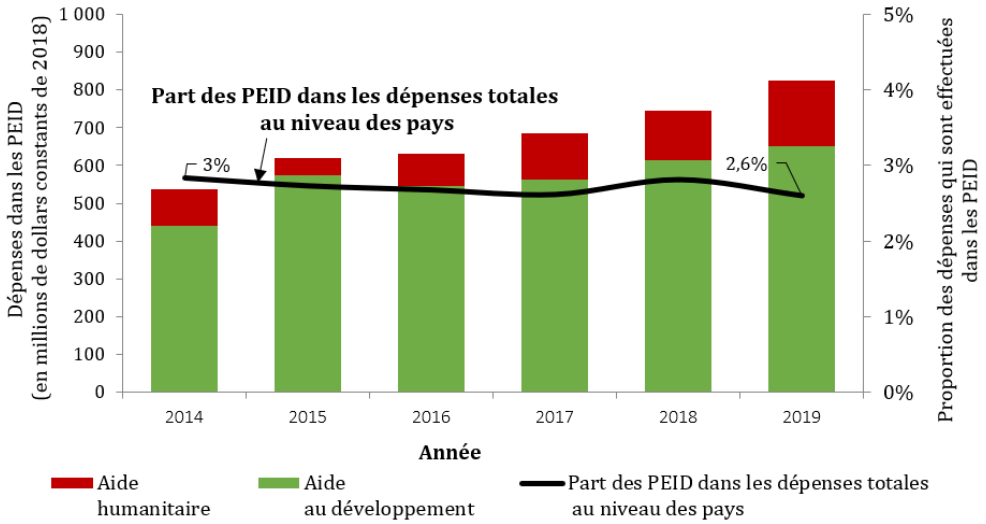

Abréviations : PEID = petits États insulaires en développement.

E. Dépenses réalisées dans les pays à revenu intermédiaire

53. Les pays à revenu intermédiaire constituent un groupe très divers de 105 pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant se situe entre 1 026 et 12 375 dollars. Y figurent 19 pays de la catégorie des pays les moins avancés, 18 pays en développement sans littoral et 28 petits États insulaires en développement. À ceux-là s'ajoutent 46 pays dont l'indice de développement humain est très élevé ou élevé. Il peut donc être difficile de faire comprendre les besoins particuliers d'un groupe qui représente près des deux tiers de tous les pays de programme et les trois quarts de la population mondiale.

54. Les États Membres ont fréquemment souligné que les entités du système des Nations Unies pour le développement devaient repenser leurs modèles d'affectation des ressources afin de tenir compte dans une plus grande mesure des facteurs de vulnérabilité propres à chaque pays, ce qui contribuerait également à donner une image plus précise des besoins de développement des pays à revenu intermédiaire. La nécessité de disposer de critères à l'aune desquels mesurer la vulnérabilité des pays n'a fait qu'augmenter avec la pandémie de COVID-19, laquelle a non seulement occasionné une régression par rapport aux acquis obtenus en matière de développement mais également aggravé les inégalités sociales et économiques (voir encadré). De nombreuses entités du système des Nations Unies pour le développement s'appuient encore largement sur le PIB par habitant pour déterminer où dépenser les ressources, même si cette méthode de mesure ne porte que sur un aspect étroit du développement et ne suffit pas à rendre compte des besoins variés des pays à revenu intermédiaire. L'une des raisons en est que les données sur le PIB par habitant sont facilement disponibles dans la quasi-totalité des pays du monde alors que d'autres mesures, pourtant considérées comme des indicateurs utiles de pauvreté, telles que les inégalités de revenus, ne sont pas nécessairement d'accès très facile à tous les pays. Une autre difficulté réside dans la définition d'une méthodologie standard permettant de mesurer la vulnérabilité d'un pays aux chocs extérieurs, tels que les phénomènes météorologiques violents.

Encadré
Constituer des critères mesurables en complément du PIB pour la mesure de la vulnérabilité

Les travaux du PNUD sur l'indice de développement humain ont été à l'avant-garde en ce qui concerne la définition de critères mesurables en complément du PIB. Le *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière – Le développement humain et l'Anthropocène* a procédé à des ajustements au moyen d'un nouveau tableau de bord, organisé suivant quatre dimensions et 21 indicateurs, qui donnent un aperçu des interactions complexes entre les êtres humains et les écosystèmes et permettent de suivre les progrès de chaque pays en matière de réduction des pressions exercées sur la planète et de rééquilibrage social. Ces quatre dimensions sont l'état du développement humain, les systèmes énergétiques, les cycles des matières (le degré d'utilisation et de réutilisation des matières premières par les pays) et la transformation de notre avenir[a].

Le PNUD a également mis au point un indice de vulnérabilité multidimensionnel permettant de dépasser les limites du PIB et de construire un avenir meilleur en tenant compte à la fois des facteurs de vulnérabilité structurels à long terme des pays et des faiblesses récentes révélées par la pandémie de COVID-19. De nombreux petits États insulaires en développement faisant partie des groupes à revenu intermédiaire ou élevé ne peuvent toujours pas bénéficier de ressources financières octroyées à des conditions favorables en raison de leur PIB relativement élevé, alors qu'ils peuvent être particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs de par leur taille, leur situation géographique et l'étroitesse de leur économie. Une étude récente du PNUD[b] a révélé que 29 petits États insulaires en développement sur un échantillon de 34 étaient plus vulnérables que leur niveau de revenu ne le laissait supposer.

[a] Pour plus de détails, se reporter à la page http ://hdr.undp.org/en/dashboard-human-development-anthropocene.
[b] PNUD, « Towards a multidimensional vulnerability index », février 2021.

55. La figure XXI montre les dépenses consacrées aux activités humanitaires et de développement dans les pays à revenu intermédiaire appartenant également à d'autres groupes de pays. On peut voir que les dépenses les plus élevées (par habitant) sont réalisées dans les petits États insulaires en développement qui font partie du groupe des pays à revenu intermédiaire. En moyenne, les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement sont près de trois fois plus élevées dans les pays à revenu intermédiaire relevant du groupe des petits États insulaires en développement que dans les pays à revenu intermédiaire en général.

Figure XXI
Dépenses par habitant dans les pays à revenu intermédiaire en 2019

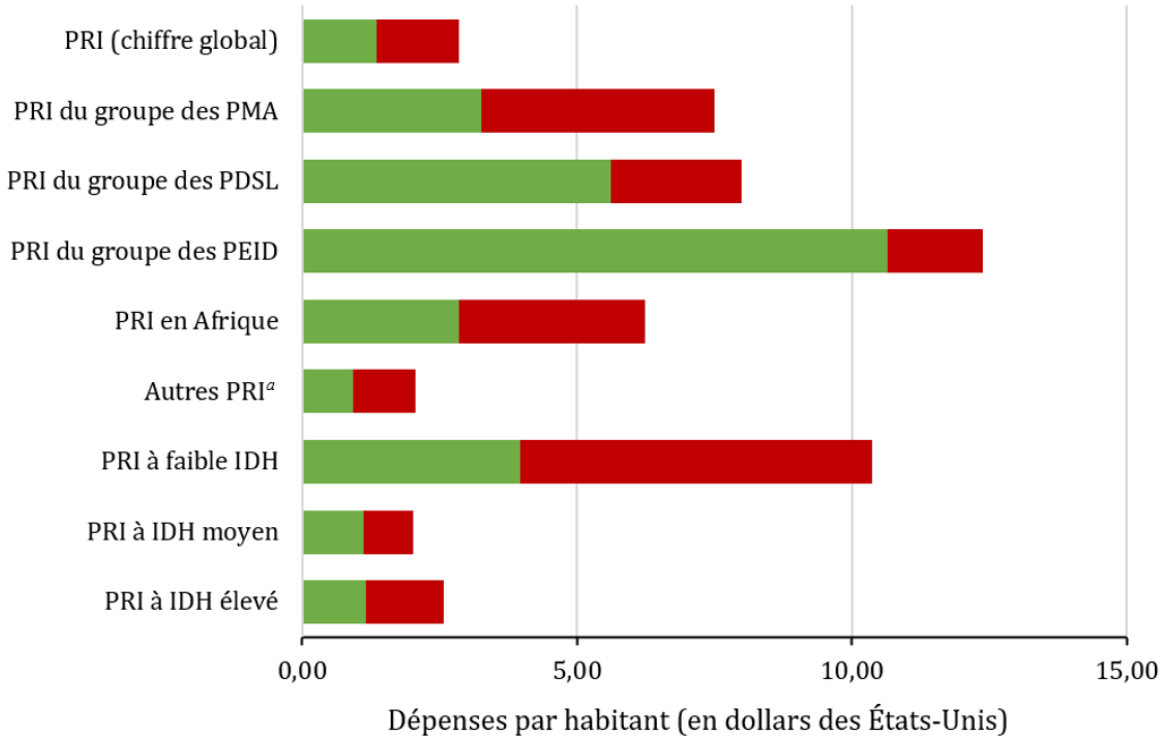

Abréviations : IDH = indice de développement humain ; PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement ; PMA = pays les moins avancés ; PRI = pays à revenu intermédiaire.

[a] PRI ne relevant d'aucun des groupes suivants : PDSL, PEID, PMA, Afrique.

III. Transparence des flux de financement et principe de responsabilité

56. Dans sa résolution 75/233, l'Assemblée générale met fortement l'accent sur le lien entre transparence et souplesse dans le cadre des flux de financement autres que les ressources de base. Comme indiqué à la section I.E, les contributions aux mécanismes de financement commun se sont élevées à 3,9 milliards de dollars en 2019, ce qui traduit une très nette augmentation (87 %) par rapport à 2015. Les fonds étant de moins en moins préaffectés, il est de plus en plus nécessaire de démontrer comment ces ressources sont dépensées et les résultats qu'elles permettent d'obtenir. Renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité, et démontrer les liens entre financement de qualité et résultats permettra d'inciter les contributeurs à fournir des formes de financement plus souples. Cette dimension synergique entre transparence et financement de qualité n'est pas seulement mise en avant dans le nouvel examen quadriennal complet, elle constitue également un thème central du pacte de financement.

57. La transparence et la responsabilité sont au cœur des dialogues structurés sur le financement, qui offrent une plateforme d'échanges interactifs entre les États Membres et les entités des Nations Unies sur de nombreuses questions de financement traitées dans l'examen quadriennal complet, telles que : l'élargissement de la base de donateurs, la recherche d'une solution permettant d'améliorer la souplesse, la prévisibilité et l'adéquation du financement, et la nécessité de maintenir le cap dans

la mise en œuvre du pacte de financement. En outre, plusieurs entités produisent maintenant une matrice de résultats qui leur permet de suivre leur progression par rapport aux engagements pris dans le pacte de financement afin de guider leur travail et de fournir une base au dialogue structuré sur le financement. Treize entités, dont tous les fonds et programmes, ont fait savoir qu'elles avaient organisé un dialogue structuré sur le financement avec les États Membres en 2020. Ces dialogues permettent un échange approfondi sur les lacunes, les besoins et les difficultés pratiques existant en matière de financement. Il pourrait être intéressant d'envisager l'organisation d'un dialogue de ce type ou d'un dialogue équivalent au niveau interinstitutionnel, portant chaque année sur une question de financement différente.

58. Compte tenu de l'engagement pris dans le cadre du pacte de financement – améliorer l'efficience et l'efficacité des fonds de financement commun interinstitutions –, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires a remanié sa plateforme numérique (Gateway) et intégré un nouveau système de gestion axée sur les résultats qui permet de relier financièrement toutes les interventions aux cibles des objectifs de développement durable et de mieux rendre compte des résultats programmatiques et opérationnels. Il a mis en place, pour le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, un projet pilote visant à mieux rendre compte des résultats programmatiques et opérationnels, qui a permis d'améliorer le suivi et la communication de l'information sur les marqueurs clefs, tel le marqueur genre, au regard de l'incidence de la pandémie sur les femmes et les filles.

59. Les entités des Nations Unies qui reçoivent des ressources au moyen des fonds de financement commun interinstitutions prennent également des mesures pour donner aux partenaires de financement une idée plus claire de la situation et des résultats, conformément à l'engagement pris dans le pacte de financement. Le Fonds pour l'action face à la COVID-19, par exemple, a coordonné avec les équipes de pays des Nations Unies une campagne donnant à voir et visant à faire apprécier au niveau local le travail qui est rendu possible grâce aux donateurs du Fonds[20].

60. Conformément aux autres engagements pris dans le pacte de financement, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a actualisé sa base de données de rapports d'évaluation afin de permettre le suivi des évaluations ayant trait aux fonds de financement commun ou aux programmes conjoints. Les recommandations et les enseignements tirés de ces rapports d'évaluation sont pris en compte pour la conception de nouveaux fonds de financement commun ou dans les nouveaux cadres stratégiques des fonds existants. Un bon exemple en est le nouveau plan stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix mis sur pied en 2020 pour la période 2021-2024, que les évaluations de portefeuille de pays ont servi à renseigner, dans une large mesure. En outre, ces recommandations ont également été intégrées aux nouvelles orientations élaborées par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les fonds de financement commun au niveau des pays et aux supports de connaissances du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires.

61. Les nouvelles normes relatives aux données régissant la communication de l'information financière à l'échelle du système des Nations Unies ont permis de disposer de plus de données complètes et comparables sur les flux de financement du système des Nations Unies pour le développement. Toutes les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable soumettent désormais des données financières au CCS, que la plupart ventilent par pays. Cependant, seuls 11 organismes ventilent actuellement les dépenses par objectif de développement durable, ce qui

[20] On en trouvera une bonne illustration à l'adresse suivante : https://twitter.com/sspringett1/status/1331499188635447296.

limite les capacités de suivi systématique du soutien mondial, d'où la priorité absolue que constitue cet élément en 2021. En outre, 20 entités du système des Nations Unies pour le développement publient maintenant des informations sur leurs ressources conformément à la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, c'est-à-dire que les entités qui publient maintenant des informations conformément à cette norme sont six de plus qu'en 2017. En 2021, les normes relatives aux données régissant la communication de l'information financière devraient être révisées, en collaboration avec l'Initiative et l'OCDE, aux fins d'une meilleure harmonisation de ces différents modes de communication de l'information entre les entités des Nations Unies.

62. Au niveau des pays, le cadre de gestion et de responsabilité est un mécanisme clef pour rendre compte de l'exécution collective des activités du système à l'appui du Programme 2030 et, notamment, de ce qui concerne la mobilisation et l'utilisation des ressources financières. Le (la) coordonnateur(trice) résident(e) est censé(e) fournir en temps utile aux membres des équipes de pays des Nations Unies (et vice versa), des informations financières complètes sur les fonds de financement commun interinstitutions et les autres fonds de financement commun rattachés au pays en question. La mobilisation des ressources doit également se faire de manière ouverte et transparente. Une enquête récente réalisée par le Bureau de la coordination du développement auprès des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays a indiqué qu'il était nécessaire de clarifier la rubrique du cadre de gestion et de responsabilité relative au financement et à la mobilisation des ressources sur le chapitre des rôles et des chaînes de responsabilité. En effet, la plupart des personnes interrogées ont répondu par la négative aux questions visant à déterminer si le cadre avait permis de mieux cerner les responsabilités effectives en matière de résultats, d'améliorer la transparence sur les ressources disponibles ou d'optimiser l'utilisation des ressources.

63. Les nouvelles orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable préconisent l'élaboration d'un cadre de financement basé sur une évaluation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans-cadres. Le cadre de financement vise à améliorer la transparence en fournissant aux parties prenantes un document de référence unique et simplifié montrant l'état des financements. Il permet également aux membres des équipes de pays de fonctionner le plus possible en synergie, y compris pour la programmation conjointe, en partageant en temps utile des informations essentielles sur leurs activités de collecte de fonds. L'accent est mis, dans les orientations, sur l'importance d'une mise à jour annuelle du cadre de financement pour qu'il reste un outil réaliste et utile. Avant qu'elles soient élaborées, seuls 20 % des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement disposaient d'un cadre budgétaire mis à jour annuellement. Sur les 21 cadres de financement élaborés à ce jour, 12 sont mis à jour annuellement.

64. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a réaffirmé le principe du recouvrement intégral des coûts, selon lequel les entités doivent éviter d'utiliser leurs ressources de base pour subventionner des activités financées par d'autres ressources, le système des Nations Unies pour le développement étant invité de nouveau à examiner plus avant une harmonisation des politiques de recouvrement des dépenses. Les politiques de recouvrement des dépenses influent considérablement sur la transparence institutionnelle, car elles précisent quelle part des ressources de base et des autres ressources est consacrée aux activités relatives aux programmes par rapport aux dépenses d'appui au programme, d'administration, de gestion et autres frais généraux. La quasi-totalité des entités des Nations Unies ont adopté une politique de recouvrement des dépenses assortie de taux et de méthodes standard, visant à faire en sorte que les projets non essentiels ne soient pas subventionnés par les ressources de

base. Dans le même temps, plusieurs organes directeurs ont décidé que certaines dépenses institutionnelles devaient être entièrement financées par les ressources de base. En conséquence, 58 % des ressources de base – et 89 % des autres ressources – à l'échelle du système, étaient consacrées en 2019 aux activités relatives aux programmes. Dans le cadre du pacte de financement, les États Membres se sont également engagés à se conformer pleinement aux taux de recouvrement des dépenses, notamment en éliminant toute dérogation à l'application de ces taux. Des progrès appréciables ont été réalisés à cet égard, puisque la valeur totale des accords assortis d'une dérogation, qui atteignait 1,3 milliard de dollars en 2017, n'était plus en 2019 que de 530 millions de dollars à l'échelle du système[21].

65. L'Assemblée, dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a également pris note de la bonne pratique que constitue la politique commune de recouvrement des coûts établie par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes et adoptée par leurs conseils d'administration, qui entrera en vigueur en 2022. Le Réseau Finances et budget au sein du CCS a créé un groupe de travail chargé d'étudier de manière plus approfondie des principes harmonisés de recouvrement des dépenses, y compris un principe commun destiné à régir les accords entre les Nations Unies, et une définition à l'échelle du système des différentes catégories de dépenses.

IV. Conclusion

66. L'analyse ci-dessus met en évidence des progrès en matière de transparence et de responsabilité, notamment grâce à une meilleure mise en correspondance du financement et des résultats. Le financement des activités opérationnelles de développement affiche une tendance continue à la hausse et des modalités de financement nouvelles et innovantes ont contribué à assouplir les financements fournis au système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, les progrès sont encore trop ténus pour permettre de remédier au déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources et d'élargir l'étroite base de financement actuelle. Le Secrétaire général espère que de nouveaux progrès dans les résultats obtenus avec les fonds confiés au système des Nations Unies pour le développement permettront de renforcer progressivement la confiance et que l'on pourra voir à l'œuvre le type de changement qui s'avère nécessaire, dans les modes de financement, pour que l'exécution des plans stratégiques des différentes entités s'inscrive dans une vision d'ensemble axée sur les résultats.

[21] Ce chiffre correspond au montant sur lequel porte l'accord et non au montant de la réduction des contributions. Dans l'hypothèse où la dérogation moyenne réduirait de 1 % les dépenses recouvrées, les pertes de recettes au titre des services d'appui s'élèveraient, en 2019, à 1 % de 530 millions de dollars, ou 5,3 millions de dollars, à l'échelle du système.